



Crise sanitaire du COVID-19

Avril 2020



Résumé

Apparue fin 2019 en Chine, puis en janvier 2020 sur le continent européen, l'épidémie de COVID-19, met à l'épreuve le monde entier, tant sur les plans sanitaire et social que sur le plan économique, face à ce que l'ONU a qualifié de pire crise depuis 1945.

Entraînant dans son sillon plus de 200 000 décès à fin avril, plus de quatre salariés sur cinq affectés par la fermeture partielle ou totale des lieux de travail, une récession mondiale estimée à 3% en 2020, cette crise sanitaire sans précédent fera durablement peser ses répercussions.

Qu'il s'agisse du confinement de leurs citoyens, des mesures de soutien au tissu économique, de l'augmentation des capacités socio-sanitaires, le coronavirus contraint les Etats à adopter des dispositions inédites en temps de paix, dans un contexte déjà marqué par de fortes inégalités sociales, qu'il vient, à l'évidence, fortement accentuer. Confrontés à une récession d'une ampleur considérable, les Etats membres de l'UE ont pris des mesures d'urgence autant pour limiter le choc sur les économies que pour contenir le basculement dans la grande pauvreté des populations les plus vulnérables (Partie 1).

Face à des mesures prises en ordre dispersé, face à des enjeux qui relèvent de la souveraineté des Etats, l'Europe a su mobiliser une réponse financière et des assouplissements budgétaires indispensables. Néanmoins, l'impuissance collective, que traduisent les divisions délétères entre Etats membres de l'UE sur la nature-même du projet communautaire, fait peser, selon de nombreux experts, un risque majeur sur le projet européen et questionne plus que jamais le nécessaire renforcement de sa dimension sociale, solidaire, fédérale. Des premières réflexions émergent autour de la création de nouveaux dispositifs pour lutter contre la grande pauvreté tels que le revenu d'universel soutenu par le gouvernement espagnol ou encore le projet de réassurance-chômage de la Commission européenne (Partie 2).

Cette crise sanitaire est aussi le dénonciateur silencieux d'une mondialisation dérégulée, au service des économies avant d'être au service des Hommes, qui met en évidence la forte interdépendance des économies mondiales et les dégâts d'un productivisme intensif. Des modèles économiques et sociaux alternatifs doivent pouvoir se développer comme réponse à l'après-crise mais aussi comme acteurs quotidiens d'une économie sociale de contre-crise. C'est ce que les acteurs de la protection sociale solidaire ont une nouvelle fois montré. Nos adhérents et partenaires nous ont fait l'honneur de revenir pour nous sur ces enjeux, témoignant de la solidarité inhérente au mode d'entreprendre et à l'action des acteurs non lucratifs de protection des personnes (Partie 3).

Bonne lecture!

L'équipe de l'IPSE

Institut de la Protection Sociale Européenne



Table des matières

Table des matières	2
I. Une réponse inédite face à une crise sanitaire sans précédent	4
A. L'Europe : principal foyer de la pandémie. De l'urgence sanitaire à un continent sous quasi-quarantaine	
B. Des libertés publiques et un dialogue social sous contrainte	9
C. Les réponses à l'urgence économique et sociale	10
D. Le travail : plus jamais le même ?	16
II. D'une pandémie mondiale aux enjeux européens	17
A. Le capitalisme mondial dérégulé questionné	17
B. Les enjeux écologiques liés à la pandémie	18
C. Le coronavirus, révélateur des inégalités et des fractures sociales	18
D. Le projet européen sous tension, la solidarité et « l'après-crise » en question	19
1. Oppositions autour de la relance économique	19
2. Mesures prises par l'Union européenne	21
3. Vers un système de réassurance-chômage européenne ?	23
4. Le revenu universel : la solution aux chocs économiques et sociaux ?	23
5. Dialogue social et société civile : premières initiatives	24
II. Actions des organismes non lucratifs de protection des personnes	26
A. Des conséquences sur le long-terme	27
B. Des fédérations sur le pied de guerre	28
1. Le CTIP : Au plus près des assurés et des entreprises	28
2. La FNMF, mobilisation conséquente d'un acteur historique de la santé des français	28
C. Les opérateurs du marché, les membres de l'IPSE sur tous les fronts	29
D. Nos membres et partenaires en parlent	30
Conclusion	39



Renforcer et créer de nouvelles solidarités

L'Europe au défi

Apparue en Chine dans la province du Hubei à la fin de l'année 2019, la pandémie liée à la propagation du virus COVID-19 confronte l'humanité à une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire contemporaine récente.

Début avril, plus de la moitié de la population du Monde vit désormais sous un régime de confinement. Très impactées, les principales économies mondiales font face à un risque de récession d'une ampleur considérable.

Par sa diffusion très rapide, son impact sur les systèmes économiques et sociaux ou encore sur l'environnement, la pandémie a mis en évidence les limites du modèle économique mondialisé (du libre-échange généralisé, de l'agriculture productiviste, du recul de l'Etat-Providence au profit de seules logiques capitalistiques, financières et comptables) auxquelles viendra inévitablement se greffer une crise sociale d'une ampleur dramatique, a fortiori dans les pays où la faiblesse des régimes de protection sociale ne permet de disposer d'outils amortisseurs de crise

Pour éviter la propagation de l'épidémie apparue fin janvier sur le continent européen, les Etats membres de l'UE ont depuis pris des mesures drastiques sur le plan sanitaire similaires à celles observées dans la province du Hubei au plus fort de l'épidémie en Chine (confinement de la population, mise en quarantaine de foyers épidémiques très affectés, etc.).

Sur le plan économique, des mesures d'urgence ont également été adoptées tant au niveau communautaire qu'à l'échelon national pour contenir les effets d'une crise économique dont l'intensité sera au moins aussi importante que la crise financière de 1929.

A court comme à moyen termes, l'impact de cette crise sur les systèmes sociaux dans l'Union européenne - et par voie de conséquences sur les organismes de protection sociale - fait également planer le risque d'une crise sociale généralisée, notamment dans les pays les plus touchés par l'épidémie. Force est de constater que les défis, nombreux, auxquels les européens doivent aujourd'hui faire face, mettent en lumière des divisions et l'hétérogénéité des approches entre les 27 Etats membres. Des européens parmi les plus convaincus aux souverainistes historiques, de nombreux experts jugent que la situation pourrait se solder par une crise politique des plus préjudiciables au devenir du projet européen ; les premiers appelant à un sursaut social de l'Europe pour éviter le risque d'implosion.

La présente note a pour objet de :

- Présenter la situation et les différentes mesures adoptées dans les pays de l'Union européenne, sur les plans sanitaires, économiques et sociaux
- Revenir sur la manière dont l'Europe fait face à la crise et accompagne ses Etats membres ainsi que les questions posées dans la construction de « l'après-crise »
- Par la voix de nos membres et partenaires, évoquer les conséquences sur les organismes de protection sociale complémentaire et le rôle que peuvent jouer les acteurs de la protection sociale solidaire en termes d'amortisseurs sociaux pour contenir les effets de la crise sanitaire.



I. Une réponse inédite face à une crise sanitaire sans précédent

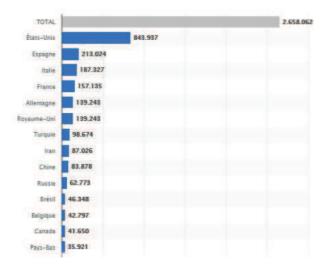
A. L'Europe : principal foyer de la pandémie. De l'urgence sanitaire à un continent sous quasi-quarantaine

A défaut d'une réponse sanitaire commune, la santé ne faisant pas partie des compétences communautaires de l'UE, les Etats membres ont adopté à des échéances différées, des mesures pour limiter la propagation du virus COVID-19, en s'inspirant notamment de la gestion de l'épidémie dans la province chinoise du Hubei.

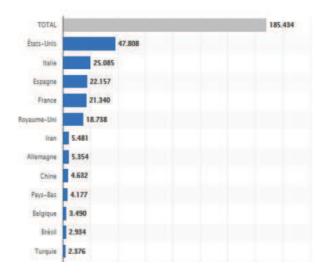
Si l'Organisation mondiale de la santé a indiqué dès la mi-mars que l'Union européenne était désormais après la Chine le principal foyer de l'épidémie de COVID-19, l'ensemble des pays du monde sont touchés, à des niveaux qui varient en fonction de la rapidité et de la nature des choix stratégiques opérés (immunité collective, confinement partiel, généralisé...), des capacités des Etats en termes de prévention (tests, volume de masques...), des capacités des systèmes hospitaliers et de la qualité des systèmes de protection sociale, de la résilience des populations aux mesures, etc.



Nombre de personnes infectées dans le monde au 23/04/20



Nombre de personnes décédées dans le monde au 23/04/20





Au 28 avril 2020, sur un total de total d'environ 2,9 millions d'infections liées au virus dans le monde, 205 923 morts sont à ce jour décédées.

Mi-avril, ce sont les Etats-Unis, qui deviennent le foyer majeur de progression de la pandémie.

Fin avril, les données européennes sont les suivantes (source ECDC) :

Cas en Europe : 1 087 272
Décès en Europe : 120 144

Dès le 3 mars, l'Union européenne avait relevé le niveau d'alerte de « modéré » à « élevé » en raison de l'inquiétante propagation du nombre de personnes contaminées en Italie.

En effet, dès la fin février, l'Italie était le pays le plus touché, et différentes mesures pour limiter la propagation du virus comme la mise en quarantaine de certaines villes du nord de la péninsule depuis le 23 février avaient déjà été prononcées, notamment par les autorités de la région Lombardie, avant de décréter le confinement national à compter du 9 mars 2020 au regard de fulgurante progression de l'épidémie corrélée à la dramatique saturation des services hospitaliers.

Longtemps inenvisageable pour de nombreux gouvernements de pays européens, l'instauration d'un confinement général de la population est devenue, après les recommandations des autorités sanitaires nationales, de l'OMS et des experts auprès de l'Union européenne (dont le Centre européen de préventions des maladies), la seule solution viable et indispensable pour limiter la propagation de l'épidémie et ainsi contenir l'afflux de patients dans les centres hospitaliers.

C'est sur le modèle italien que les pays européens ont pris l'ensemble des mesures sanitaires afin d'enrayer la progression fulgurante du virus. Des approches différentes subsistent, notamment en Suède et aux Pays-Bas.

Données françaises (www.longterme.org)

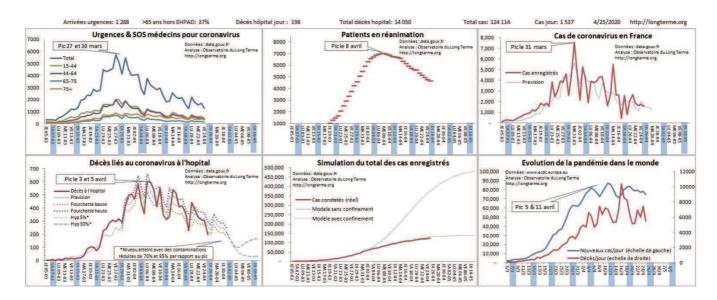




TABLEAU DES PRINCIPALES MESURES SANITAIRES DECRETEES DANS LES PAYS LES PLUS CONCERNES PAR L'EPIDEMIE

Pays	Confinement	Restrictions	Pratiques de dépistage
Allemagne Gouvernement de coalition (Centre-droit et sociaux- démocrate)	La Bavière et la Sarre sont confinées depuis le 20 mars. Fermeture des commerces jugés non essentiels, ainsi que des écoles. Levée progressive des mesures d'interdiction à partir du 19 avril ;	Les rassemblements de plus de 2 personnes sont interdits. « Grands rassemblements » (festivals, concerts, évènements sportifs) interdits jusqu'au 31 août.	Les tests sont réservés aux personnes présentant un symptôme grippal qui ont été dans les quatorze derniers jours en contact avec quelqu'un testé positif, ou qui ont séjourné dans une « zone à risque ».
Belgique Gouvernement de coalition (Libéraux, centre-droit et conservateurs)	Les mesures de confinement sont entrées en vigueur le 18 mars. Le déconfinement sera progressif à partir du 4 mai. Seuls les déplacements de première nécessité sont autorisés.	Rassemblements de plus de deux personnes interdits. Fermeture de l'ensemble des établissements scolaires Déplacements individuels encadrés	Les tests sont réservés aux personnels de santé ainsi qu'aux personnes gravement malades
Espagne Gouvernement de coalition (Socialistes, gauche radicale et communistes)	Des mesures de confinement ont été introduites le 14 mars, pour une période de 15 jours. Elles sont par la suite prolongées jusqu'au 11 avril et enfin jusqu'au 11 mai. Arrêt total de nombreux secteurs d'activité jugés non essentiels	Les établissements scolaires, les bars, les restaurants et les cafés sont fermés. Rassemblements interdits ;	Les tests sont réservés aux personnes malades présentant des symptômes graves.
France Gouvernement de centre- droit	Etat d'urgence prévu pour durer deux mois Des mesures de confinements ont été annoncées le 16 mars pour une durée initiale de 15 jours, prolongées par la suite jusqu'au 15 avril, puis jusqu'au 11 mai. Déplacements strictement encadrés sur présentation d'une attestation dument complétée	Fermeture de l'ensemble des établissements en mesure d'accueillir du public décrétée le 14 avril. Tous types de rassemblements interdits.	Les tests sont réservés aux personnes gravement malades en milieu hospitalier ainsi qu'au personnel soignant.
Italie Gouvernement de coalition	Les mesures de confinement sont entrées en vigueur le 10 mars. Le 22 mars le confinement a été encore durci : fermeture des espaces verts, et arrêt de la production des biens non essentiels. Le déconfinement intervient le 4 mai.	Tous types de rassemblements interdits	Tests réservés aux personnes présentant des symptômes.



Pays	Confinement	Restrictions	Pratiques de dépistage
Pays-Bas Gouvernement de coalition	Un des rares gouvernements européens à avoir fait le pari de l'immunité commune avant revirement progressif fin mars. Instauration d'un « confinement intelligent » d'après le gouvernement où la population est incitée et non contrainte de demeurer à domicile. Réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai.		Tests réservés aux patients hospitalisés avec des troubles respiratoires et aux personnes âgées de plus de 70 ans.
Portugal Gouvernement socialiste	Confinement général décrété le 18 mars. Déplacements autorisés pour les personnes devant se rendre à leur travail, le télétravail étant toutefois fortement encouragé. Le confinement sera progressivement levé à partir du 4 mai.	Décrété le 18 mars, l'état d'urgence mis en place jusqu'au 2 avril est prolongé par la suite pour une durée de quinze jours.	Tests réservés aux patients hospitalisés avec des troubles respiratoires.
Suède Gouvernement de centre- gauche	Aucune mesure de confinement décrétée pour cause de stratégie d'immunité collective. Le gouvernement parie sur l'autodiscipline de la population pour enrayer la propagation de l'épidémie. Les suédois sont fortement incités à rester chez eux.	Le gouvernement a interdit tous les rassemblements de plus de 500 personnes d'abord, puis 50 par la suite. L'éloignement social est suggéré, le travail à domicile est encouragé et les personnes âgées de plus de 70 ans sont incitées à s'isoler.	

(Source : Fondation Robert Schuman

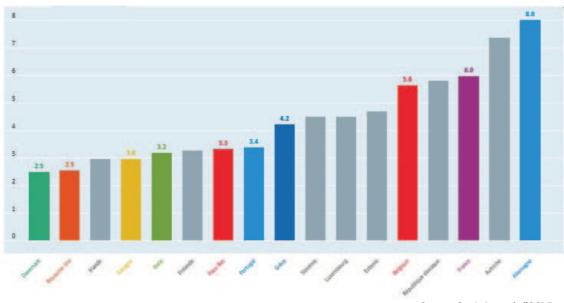


Outre les mesures de distanciation sociale, de confinement, de dépistage, etc. l'un des déterminants clefs des décisions gouvernementales réside dans la capacité des systèmes hospitaliers à absorber les flux de patients aux urgences comme dans les services de réanimation, et ce, dans des conditions de sécurité à même d'éviter la centaine de décès parmi les personnels hospitaliers, comme cela a été le cas en **Italie**.

Le tableau suivant montre l'hétérogénéité des capacités hospitalières en Europe et explique pour partie l'efficacité de la réponse allemande.

CAPACITES HOSPITALIERES DANS LES PAYS EUROPEENS (2018)

Nb de lits pour 1 000 habitants



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé

En effet, à rebours de ses voisins et de l'ensemble des pays européens, **l'Allemagne** connait un taux de mortalité par personnes contaminées relativement faible (0,26% contre 8% en Italie).

S'il s'explique entre autres par une politique de dépistage particulièrement active, en application des préconisations de l'OMS, l'Allemagne dénombre 28 000 lits disponibles en soins intensifs. Ramené à la population outre Rhin, cela représente 6 lits pour 1 000 habitants, c'est-à-dire l'un des taux les plus élevés des pays de l'OCDE, après le Japon et la Corée et 2 fois plus élevé que celui de l'Italie.



Fin avril, l'Allemagne s'armait déjà en prévision d'une seconde vague, anticipant une augmentation des infections liées au déconfinement, en mobilisant des capacités sanitaires déjà sur le pied de guerre.

La **France** est quasiment au même niveau que l'Italie, avec 5 500 lits en soins intensifs (5 100 lits en Italie en temps normal, porté à 7 500 avec la crise du coronavirus).

Dans les régions les plus riches du nord, les infrastructures sont à la pointe, mais elles ne sont pas dimensionnées pour la crise. Dans le sud, sous équipé, on craint la catastrophe.

En Europe, le taux d'équipement en soins intensifs varie du simple au triple.



B. Des libertés publiques et un dialogue social sous contrainte

Pour endiguer la propagation du COVID-19, les Etats membres de l'Union européenne ont été contraints d'adopter des mesures exceptionnelles, limitées dans le temps, restreignant de facto les libertés publiques. Prévues par le droit international pour des situations exceptionnelles, ces mesures inédites, comme la restriction de la liberté de circuler ou de se rassembler, seront ainsi graduellement levées au sortir de la crise sanitaire.

Toutefois, les ONG de défense de droits de l'homme, des praticiens du droit et des parlementaires appellent à la plus grande vigilance, devant la possibilité, envisagée par certains Etats, de recourir à des dispositifs de « tracking », soit le traçage numérique des citoyens à travers leur téléphone portable. Instauré notamment dans les pays asiatiques (Corée du Sud, Singapour) afin de surveiller la circulation du virus, le tracking suppose le téléchargement d'une application établie par les gouvernements, permettant d'identifier les personnes ayant été infectées comme des lieux fréquentés par celles-ci. Sensés informer les citoyens présentant des symptômes de l'infection afin de les inciter à se placer d'eux-mêmes en quarantaine, le tracking n'a pas été exempt de dérives, entrainant notamment la stigmatisation de personnes malades ou de certains lieux publics perçus à tort ou à raison comme des foyers de propagation de l'épidémie. Il pose enfin le problème du partage de données personnelles avec les autorités, ou encore de la gestion de ces mêmes données par les autorités publiques.

En **France**, de nombreux experts, avocats, spécialistes du numérique, alertent sur le **risque d'une** marchandisation de la santé.

Après avoir écarté la possibilité de recourir au géo-traçage des populations au nom de la défense des libertés individuelles, de nombreux gouvernements européens envisagent désormais l'instauration de ce dispositif, notamment pour accélérer le calendrier du déconfinement ou prévenir l'arrivée d'une deuxième vague épidémique. En effet, les gouvernements français et allemands planchent sur l'instauration du traçage numérique en s'inspirant de l'exemple singapourien, moins intrusif et sur la seule base du volontariat pour toutes les personnes désirant télécharger l'application. De façon plus restrictive, la Pologne a déjà recours au traçage numérique pour s'assurer que les personnes infectées s'étant signalées sur une application dédiée respectent les modalités et la durée de leur confinement.

L'Article 6 du Règlement européen de protection des données rend possible l'instauration du géotraçage sous des conditions ici encore exceptionnelles et limitées dans le temps. Pour être efficace, il faudrait encore qu'une telle application soit utilisée par plus de 60% de la population et que des tests de dépistage soient pratiqués à très large échelle, ce que peu de pays européens hormis l'Allemagne sont aujourd'hui en mesure d'accomplir. Pour cette principale raison, la Belgique a annoncé la seconde quinzaine d'avril renoncer à utiliser une application de tracking.

La possibilité pour les Etats de recourir par ordonnances sur de très nombreux volets de leur législation met – de façon provisoire - en suspens le cours ordinaire de la démocratie sociale. En Italie toutefois, la mise en œuvre de bonnes pratiques pour la santé des travailleurs dans les secteurs de l'économie encore en activité a fait l'objet d'un accord national interprofessionnel le 15 mars. En France, les organisations professionnelles et syndicales ont dans un communiqué commun publié le 19 mars appelé « les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler ».



A cette occasion, les partenaires sociaux français ont également souligné « le rôle majeur de nos systèmes de protection sociale collective » afin de signifier au gouvernement que la crise ne doit pas pour autant limiter à néant l'expression du dialogue social.



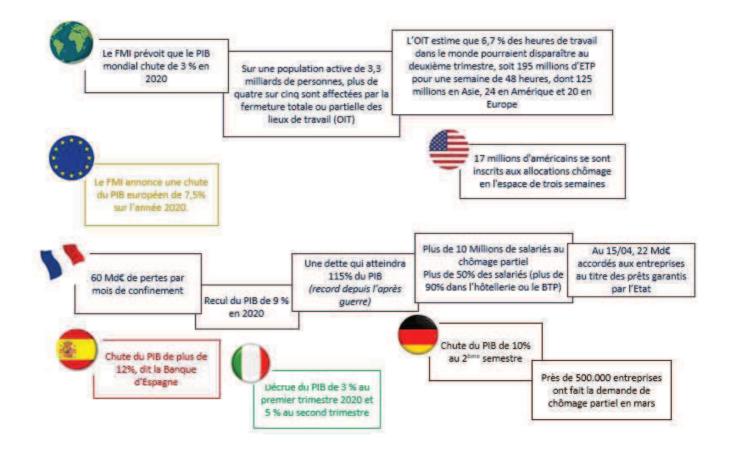
IPSE

Le glissement autoritaire de la Hongrie inquiète particulièrement les autorités européennes. Prétextant prendre des mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire, le premier ministre Victor Orban a obtenu le 27 mars les pleins-pouvoirs du parlement hongrois, lui permettant ainsi de légiférer par ordonnances pour une durée illimitée. En réaction, le Conseil de l'Europe a averti la Hongrie qu'un « état d'urgence indéfini et incontrôlé ne peut garantir le respect des principes fondamentaux de la démocratie ». Déjà connu pour ses nombreuses entorses aux libertés fondamentales depuis son retour au pouvoir en 2010, Victor Orban prend également prétexte de cette crise pour stigmatiser les immigrés présents en Hongrie et qu'il présente comme « les principaux vecteurs de l'épidémie. ». De nombreuses ONG et syndicats européens appellent l'Europe à une réponse ferme devant une dérive autocratique sans précédent au cœur de l'Union européenne.

C. Les réponses à l'urgence économique et sociale

Pour limiter l'ampleur de la récession économique à venir, les gouvernements européens ont mis en place des plans massifs destinés à soutenir les entreprises et les ménages les plus touchés par la crise sanitaire du coronavirus.

L'ensemble de ces mesures frappe par leur caractère inédit en temps de paix, mais les enjeux sont énormes, comme en témoignent ces données sur les plans international et européen :

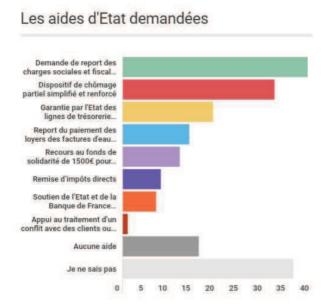




Face à la crise, les secteurs d'activité et les entreprises ont agi à plusieurs niveaux, de l'évolution de leur chaîne de production à l'arrêt total de leur activité, du chômage partiel au télétravail à grande échelle, les conséquences sont majeures sur l'activité économique, le travail et son organisation.

Les secteurs les plus touchés par la pandémie sont l'hôtellerie restauration, les matériels de transport, le transport, les services aux entreprises, aux ménages, le commerce, la construction. Selon l'OFCE, en **France**, 7 branches sur les 17 retenues, représentent 20% de la consommation effective des ménages mais concentrent environ 80% du choc.

<u>Selon un sondage du Journal du net</u> début avril mené auprès d'une centaine de chefs d'entreprise, le recours aux aides de l'Etat se répartissait comme suit, le report des charges sociales était l'aide la plus demandée :



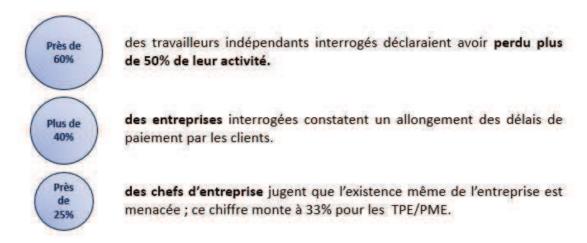
Pendant la crise, les entreprises qui bénéficient des aides de l'Etat, que cela soit par report de charges sociales ou fiscales, ou bien par un prêt garanti par l'Etat, ont <u>interdiction de verser des dividendes</u>. L'idée faisait son chemin en France comme à l'étranger, notamment portée par une tribune signée par dix-huit organisations syndicales, associatives et environnementales, qui réclamait sa mise en place.

Le recours aux aides d'état ne pourra toutefois pas limiter l'ampleur annoncée des fermetures d'entreprises selon les prévisions des économistes.

Coface, filiale assureur crédit du groupe Natixis, estime à 25% au **niveau mondial** le nombre des défaillances d'entreprises au niveau mondial. Ce taux devrait se situer aux alentours de 18% en **Europe de l'Ouest** dont 15 % en **France**, contre 11 % en **Allemagne**, 18 % en **Italie** et 22 % en **Espagne**, anticipe Coface.

En **France**, début avril, 450 000 entreprises avaient déjà sollicité le fonds de solidarité mis en place par Bercy. De façon paradoxale, les économistes estiment que les faillites pourraient être plus importantes à l'automne, notamment après la fin des mesures de report de paiement des charges sociales et fiscales.





Les aides de l'Etat et le « monde d'après » ?

Les aides d'état soulèvent également un problème de conditionnalité.

Le fait que les Etats aident massivement certains secteurs de l'activité (transport aérien, énergies fossiles) parmi les polluants inquiète les ONG de défense de l'environnement.

De même, des aides ont pu être versées à des entreprises dont les sièges sociaux se situent dans des paradis fiscaux, voire à certains pays de l'Union européenne connus pour leurs pratiques avancées de dumping fiscal.

L'Union européenne peut-elle intervenir de sorte que ces pratiques, extrêmement préjudiciables au financement des systèmes de santé, soient désormais de l'ordre du souvenir dans le monde d'après ?

Globalement et comme l'indiquait **Youri Tabet dans un papier publié sur Policy Shift**, « Face à la crise du covid-19, l'intervention des Etats en matière sociale s'est imposée comme une évidence, alors que l'OIT (Organisation internationale du travail) estime que 81% des travailleurs dans le monde vivent dans un pays où la fermeture des lieux de travail est obligatoire ou recommandée. L'intensité des réponses varie néanmoins selon les préférences collectives et les moyens des différents Etats. Ces interventions publiques se focalisent en matière sociale sur le maintien du pouvoir d'achat, mais prennent des formes variées selon les problématiques rencontrées. Les pays les plus développés optent ainsi davantage pour la sauvegarde de l'emploi, complétée par des mesures de soutien aux indépendants; tandis que les pays les moins avancés, lorsqu'ils le peuvent financièrement, mettent davantage en place des politiques de solidarité. La crise met en lumière les difficultés induites par l'importance du travail informel et atypique à travers le monde. Elle n'a pourtant pas donné lieu à une reconfiguration des politiques sociales mais à un fort accroissement de leur ampleur, pour faire face à l'urgence. »



PRINCIPALES MESURES DE SOUTIEN SOCIO-ECONOMIQUES DANS LES ETATS MEMBRES

Pays	Mesures d'aides directes aux entreprises	Mesures fiscales à destination des entreprises	Chômage partiel	Mesures de soutien aux familles modestes et personnes en situation de précarité
Allemagne Gouvernement de coalition (Centre-droit et sociaux-démocrate)	1100 Mds €: Coût total, parmi lesquels: 50 Md€: Soutien financier pour les petites entreprises, les indépendants Entre 9 000 et 15 000 € pour les entreprises de moins de dix salariés et les indépendants sera versée pour trois mois Fonds de secours de 600 Md€, dont 400 Md€ de garanties pour les dettes des entreprises 100 Md€: Création d'un fonds de stabilisation économique, enveloppe illimitée de crédits garantis par l'Etat	Le paiement des impôts et des taxes reportées sine die et étalé lors de la sortie de crise	- Recours au chômage partiel très assoupli pour les entreprises (seuil de 30% pendant la crise de 2008, abaissé à 10% aujourd'hui) L'agence fédérale pour l'emploi prend en charge 60% du salaire net des personnes concernés par le dispositif, 67% pour les personnes ayant des enfants Remboursement de l'intégralité des cotisations sociales	Paiement des loyers reporté au 30 juin pour les plus démunis. L'Etat fédéral garant en cas d'impayés.
Belgique Gouvernement de coalition (Libéraux, centre-droit et conservateurs)	Au niveau du gouvernement fédéral, le gouvernement a débloqué 10 Mds € pour soutenir les PME, et les banques selon leurs besoins Wallonie: 350 M€ débloqués, dont 155 M€ pour le secteur de la santé Flandre: 150 M€ débloqués, notamment pour soutenir les PME et les indépendants. Bruxelles-Capitale: 29 M€ débloqués pour soutenir le secteur non-marchand (associations, aides à domicile, etc.)	- Report du paiement des cotisations sociales - Dispositifs « passerelles » pour les travailleurs indépendants (report du paiement des charges)	L'assurance-chômage prend en charge 70% du salaire brut des chômeurs temporaires jusqu'à un plafond de 2500 euros	Allocation « Corona » pour l'ensemble des chômeurs à hauteur de 150 euros mensuels

Institut de la Protection Sociale Européenne Note IPSE - Avril 2020 13



Pays	Mesures d'aides directes aux entreprises	Mesures fiscales à destination des entreprises	Chômage partiel	Mesures de soutien aux familles modestes et personnes en situation de précarité
Espagne Gouvernement de coalition (Socialistes, gauche radicale et communistes)	300 Md€ de garanties de l'Etat à destination des entreprises	- Prise en charge de 100% des cotisations sociales des TPE par l'Etat et de 75% pour les autres entreprises - Report des échéances fiscales au sortir de la crise sanitaire	Les salariés confrontés au chômage partiel recevront 70% de leur salaire brut par l'état (plafond à 1400 euros pour les couples avec enfants)	- Interdiction des licenciements - Interdiction des expulsions locatives, coupures d'eau, électricité, télécommunications - moratoire sur les mensualités des prêts immobiliers pour les ménages vulnérables économiquement - Les congés parentaux pour les parents dans l'obligation de garder leurs enfants pris en charge par la sécurité sociale - 600 M€ débloqués pour le financement d'aides aux personnes âgées et aux plus vulnérables
France Gouvernement de centre-droit	100 Md€ de mesures d'urgence 345 Md€ de prêts garantis par l'Etat Les petites entreprises contraintes de cesser toute activité recevront des aides en cas de pertes significatives sur l'année écoulée (70% au moins de chutes de revenus : forfait de 1500€, et 2000€ supplémentaires éventuels)	- Report du paiement des cotisations sociales - Accélération du remboursement des crédits d'impôts - règlement des factures énergétiques et des loyers des plus petites entreprises peut être suspendu	84% du salaire net pris en charge par l'Etat et l'assurance-chômage; Extension du dispositif d'activité partielle aux contrats courts et saisonniers.	- Prolongement de la trêve hivernale, les expulsions locatives interdites Plusieurs aides sociales versées sans réexamen de la situation - Les allocataires du chômage en fin de droit continueront de percevoir une prestation le temps de la crise - Reconduction de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les travailleurs - les parents contraints de s'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants pourront percevoir au moins 90% de leur salaire net

Institut de la Protection Sociale Européenne Note IPSE - Avril 2020 12



Pays	Mesures d'aides directes aux entreprises	Mesures fiscales à destination des entreprises	Chômage partiel	Mesures de soutien aux familles modestes et personnes en situation de précarité
Italie Gouvernement de coalition (Centre-gauche et populistes)	25 Md€ débloqués en urgence pour soutenir les TPE et PME Soutien financier direct aux entreprises produisant des masques et des équipements de production	- De nombreuses retenues fiscales suspendues - suspension du versement des cotisations sociales, primes d'assurance, factures énergétiques, TVA - Suspension des loyers des petites et moyennes entreprises	80% du salaire brut pour tous les salariés concernés par le chômage partiel pris en charge par l'état. Les salariés dont le revenu annuel est inférieur à 40 000 brut toucheront un bonus de 100 euros.	- Suspension des licenciements le temps de la crise sanitaire - Indemnité de 600 euros versés aux travailleurs indépendants, aux agriculteurs et aux saisonniers - congés parental extraordinaire de 15j payés à 50% du salaire si enfants de moins de 12 ans - coupons de 600€ pour couvrir les frais de garde - Création d'un « fonds de revenu de dernière instance » pour les plus faibles revenus
Portugal Gouvernement socialiste	22,5 Md€ débloqués pour le soutien aux entreprises.	Report de la quasi-totalité des échéances sociales et fiscales	70% du salaire brut des chômeurs temporaires pris en charge par la Sécurité sociale	- Aide mensuelle pour le transport et l'alimentation des salariés contraints de travailler - Suspension de l'obligation de recherche d'emploi pour les chômeurs - Suspension des loyers pour les personnes âgées, les travailleurs précaires et les étudiants
Pays-Bas Gouvernement de coalition	20 Md€ débloqués pour aider les petites et moyennes entreprises les plus impactés		90% du salaire net garanti par l'Etat aux chômeurs temporaires	
Suède Gouvernement de centre-gauche	28 Md€ débloqués pour soutenir les PME	Report du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à nouvel ordre	- Possible pour les seules entreprises du secteur privé, ayant adopté une convention sur le chômage partiel. - 90% du salaire maintenu par l'état et l'assurance-chômage.	- Prise en charge pendant 2 mois du paiement des congés maladie, pour les autoentrepreneurs pendant les 14 premiers jours - Plus de jour de carence pour salariés en congé-maladie (COVID)

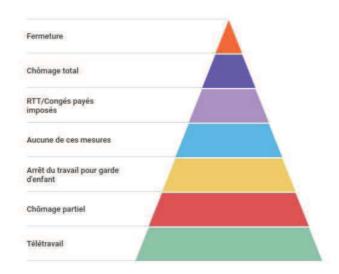
Institut de la Protection Sociale Européenne Note IPSE - Avril 2020 15



D. Le travail : plus jamais le même ?

La crise bouscule de manière inédite le travail et son organisation.

Globalement, les mesures mises en place par les entreprises en matière d'organisation du travail se présentent comme suit :



Près de 95% des entreprises déclarent recourir à au moins une de ces mesures.

Conséquence première de la pandémie, le télétravail est le grand gagnant, présent dans plus de 85% des entreprises.

D'après une étude du cabinet App Annie, le nombre de téléchargements de l'application mobile Microsoft Teams a bondi de plus de 300% en France, quant à Zoom et Google Hangouts Meet respectivement de 155% et 160%.

Si la crise a contraint les entreprises à tester le télétravail à grande échelle - parfois pour les plus réticentes d'entre elles -, permettant une organisation du travail garante d'un niveau de maintien de l'activité essentiel en la période, le télétravail est aussi le révélateur d'inégalités que nul ne peut occulter :

- Certains métiers restent et resteront exclus du télétravail,
- La fracture numérique ne met pas tout le monde à égalité, d'une personne à l'autre, d'un territoire à l'autre,
- Les conséquences psychologiques liées à une insuffisance de lien social, à des espaces de vie inappropriés au travail, etc. n'exposent pas les individus de la même manière et nécessiteront des investissements d'avenir qui devront distinguer travail à domicile et travail à distance, autour de lieux de travail partagés par exemple.



II. D'une pandémie mondiale aux enjeux européens

A. Le capitalisme mondial dérégulé questionné

Apparue en Chine, centre névralgique de l'économie mondiale, la crise sanitaire a, dès son émergence, provoqué de fortes secousses sur les économies du globe.

L'OCDE évoque pour 2020 une croissance du PIB mondial amputée de moitié, de l'ordre de 1,5% contre 3% de progression ; le FMI prévoit une chute de 7,5% du PIB pour la zone euro.

Sur le plan social, les conséquences s'annoncent désastreuses, notamment pour les pays dont les systèmes sociaux sont parmi les moins avancées. Les pays les plus riches ne seront pas pour autant épargnés. A titre d'exemple, 17 millions d'américains se sont inscrits aux allocations chômage en l'espace de trois semaines.

Par son impact considérable, cette crise souligne la très forte interdépendance des économies mondiales et démontre les limites d'une mondialisation néo-libérale sans régulation et sans gouvernance globale en mesure d'apporter des réponses coordonnées devant une urgence sanitaire inédite.

Une victoire définitive et au goût quelque peu amer pour les apôtres de la « démondialisation » ? S'il est encore trop tôt pour tabler sur un tel scénario, de nombreuses voix s'élèvent pour que la crise puisse contribuer à l'émergence d'une économie soucieuse des enjeux de long terme, au service des hommes et non du capital.

En France, le Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale travaille avec l'ensemble des acteurs et de leurs représentants à un plan de sortie de crise et de relance via l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette crise sanitaire intervient alors que l'année 2019, marquée par de nombreux soulèvements populaires tant en Europe que dans le reste du monde autour de questions sociales (baisse du pouvoir d'achat, explosion des inégalités), a démontré s'il le fallait que le fossé est toujours grandissant entre les perdants et les gagnants de la mondialisation. Augure-t-elle pour autant un rééquilibrage de la mondialisation vers une plus grande considération des enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux ?



En Europe, d'aucuns demandent une relocalisation de la production de biens essentiels, qu'il s'agisse de matériel médical ou de produits alimentaires devant les risques grandissants de pénurie. A titre d'exemple, 80% des principes actifs qui composent les médicaments consommés en France sont produits en Inde ou en Chine contre 20% il y a 30 ans. Le fait que de nombreux pays européens n'aient pas été en mesure de disposer puis de produire en nombre suffisant des équipements de protection pour le personnel soignant ou des tests de dépistage pour les citoyens illustre au mieux la nécessité de réorienter les économies vers une plus forte considération du bien-être des peuples.



B. Les enjeux écologiques liés à la pandémie

Depuis de nombreuses années, le lien entre destruction de la biodiversité, élevage intensif et explosion des maladies infectieuses est désormais établi par la communauté scientifique. La crise sanitaire du COVID-19 est, sous de nombreux aspects, une crise écologique.

En outre, avec la fonte du permafrost liée au réchauffement climatique, les scientifiques alertent désormais sur la libération potentielle d'autres agents pathogènes aussi virulents que le COVID-19. Les victoires sanitaires observées tout au long du XXème siècle contre les maladies infectieuses ont pu contribuer à installer l'idée - tant chez les dirigeants que dans l'opinion des pays développés - que ces périls étaient désormais lointains.

Pourtant, au cours des trente dernières années, la multiplication par quatre du nombre des épidémies liées à la dégradation de la biodiversité observées, constitue un péril qui devrait mobiliser les efforts de la communauté internationale.

Dans une note publiée par la Fondation Terra Nova, son secrétaire général Thierry Pech, livre un plaidoyer pour que la crise sanitaire soit l'occasion de renforcer les politiques climatiques au niveau européen. Tout en reconnaissant le bien-fondé des politiques de relance de l'activité décidées par les Etats membres de l'UE, Thierry Pech redoute que, comme pour la crise financière de 2008, les politiques environnementales soient demain occultées au profit de l'urgence économique. A la faveur de cette crise, il apparaît pourtant que le défi écologique est encore plus criant. L'Europe se montrera-t-elle à la hauteur de l'enjeu ?

C. Le coronavirus, révélateur des inégalités et des fractures sociales

Comme le rappelle Guillaume Dourou (sociologue de l'Université de l'Alberta), la crise sanitaire met en lumière la question des déterminants sociaux de la santé et plus largement des fractures à l'œuvre inter et intra pays.

En effet, ce sont aujourd'hui les travailleurs pauvres et précaires qui sont en France et dans le monde (on parlera de l'économie informelle dans les pays en développement, en Afrique notamment) les plus exposés.

Plus que jamais, l'accessibilité au système de santé, le niveau de vie, la nature et la stabilité de l'emploi, les protections associées, l'accès aux transports, à la nourriture, la fracture numérique, etc. sont autant de facteurs d'exposition au virus mais peut-être plus encore à ses conséquences économiques et sociales.

Plusieurs études montrent que les plus démunis et marginalisés sont davantage sujets aux maladies respiratoires et cardiovasculaires, à l'obésité, aux cancers et aux accidents vasculaires cérébraux. Ils sont donc aussi les plus touchés par l'épidémie du coronavirus.

A l'heure où de nombreux gouvernements dans le monde et en Europe ont vu monter une colère sociale avant même la crise du coronavirus, cette dernière pourrait conduire à des fractures sociales plus saillantes que jamais, et aux effets cumulatifs.



Ceux qui sont partis, ceux qui sont restés, les personnes vivant dans des studios de 10m2, celles et ceux qui vivent dehors, ceux qui télétravaillent, ceux qui ont été mis au chômage partiel ou ont perdu leur travail, travailleurs et travailleuses de l'ombre qui se retrouvent complètement dans l'angle mort des mesures de confinement, les pays se fracturent, les inégalités entre citoyens grandissent.

En France, comme le soulignent Oxfam, le Secours catholique, l'Uniopss, la Fédération des acteurs de la solidarité, ATD Quart Monde ou encore la CDFT dans une pétition alertant sur l'urgence de la situation, pour les ménages les plus précaires, le confinement entraîne non seulement une baisse de revenus mais aussi une surconsommation de chauffage et d'électricité, une hausse des dépenses pour se nourrir face à la fermeture des cantines scolaires, alors même que les circuits d'aide alimentaire sont affaiblis, par manque de soutien structurel et du fait de la structure d'âge de leurs bénévoles exposés au Covid.

En parallèle, l'entraide s'organise, bravant parfois le confinement, témoignant de la force de résilience et du caractère essentiel des solidarités de proximité.

Néanmoins, face à la lame de fond annoncée par certains, les Etats, comme l'Europe, devront montrer leur capacité à porter des ambitions sociales fortes au risque de voir grandir populismes et nationalismes.



Aux États-Unis, l'épidémie du Covid-19 a déjà fait près de 40 000 victimes en quelques semaines. Sans surprise, les Américains les plus touchés par cette crise sont les minorités les plus pauvres. Mais ce qui interpelle vraiment, c'est le nombre impressionnant d'Afro-Américains contaminés par le virus. Le Washington Past rapporte ainsi que dans l'État du Michigan, 40 % des décès dus au Covid-19 proviennent de la communauté noire, alors qu'elle ne représente que 14 % de la population.

Les Afro-Américains sont particulièrement vulnérables face à l'épidémie du coronavirus car ils ont plus de probabilité d'occuper des emplois mal payés, qui ne peuvent pas être effectués en télétravail et n'offrent ni assurance maladie ni indemnités en cas d'absence pour maladie.

D. Le projet européen sous tension, la solidarité et « l'après-crise » en question

1. Oppositions autour de la relance économique

Si les souverainetés nationales ont logiquement prévalu en matière sanitaire, l'Union Européenne s'est toutefois mobilisée à travers différents programmes pour permettre un meilleur suivi de la pandémie et ainsi mieux coordonner les efforts des Etats membres.

C'est surtout sur le plan économique que la réponse de l'Union a été massive pour mieux endiguer les effets d'une récession annoncée. Certaines dispositions prévues par les traités budgétaires ont même été ajournées ou suspendues – dont la règle des 3% de déficit - afin de permettre aux Etats membres d'accroître leur déficit public en injectant des liquidités dans leurs économies sans encourir de sanctions financières.

Fin avril, l'Union européenne avait mobilisé un budget de 50 milliards pour une réserve commune de matériel médical à l'échelle européenne (rescEU). Les différentes décisions économiques, à



travers la mise en place du Mécanisme européen de solidarité (MES), les prêts garantis de la Banque européenne d'Investissement ou le Fonds d'aides aux plus démunis se chiffraient à hauteur de 550 milliards d'euros.

Au niveau du Conseil européen, qui rassemble les gouvernements des 27 Etats membres, de fortes divergences subsistent sur les mesures nécessaires pour affronter les conséquences économiques de la crise. Une ligne de fracture apparue lors de récentes séquences (crise financière de 2008, crise de la dette grecque (2008-2015)) demeure entre les Etats dits « frugaux » (Allemagne, Pays-Bas, Suède) et l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce) sur la nature de la relance économique, entre subventions et prêts à rembourser et la question de la dette.

Ces divergences et échecs répétés des négociations entre européens pourraient au lendemain de la crise sanitaire précipiter l'Union européenne dans une crise politique dont l'issue s'avère pour le moins incertaine. Confrontée à une crise de légitimité, menacée par la montée des populismes, l'Union européenne fait face à un des plus importants défis de son histoire. Sortant de son habituelle réserve au lendemain du Conseil européen du 27 mars émaillé par de fortes divisions, Jacques Delors indiquait que l'UE encoure un « péril mortel » si aucun compromis viable et une plus forte solidarité entre Etats membres ne se dessinait pour affronter la plus importante crise économique depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le dernier sommet européen du 24 avril consacré à la relance économique après la crise du covid-19 n'a abouti qu'à un « petit accord », comme l'ont qualifié de nombreux médias. Les chefs d'Etat ont entériné la nécessité et l'urgence de créer un fonds de relance, mais il n'y a à ce jour pas d'accord sur le montant global ni sur le financement.



Après les appels répétés de l'Italie, le plus fervent partisan des coronabonds, l'Espagne a lancé l'idée d'une "dette perpétuelle", des titres émis à durée illimitée. Les intérêts seraient payés au moyen par exemple de nouvelles ressources européennes comme les taxes écologiques mais pas rembourser le principal.

La France soutient le principe d'un fonds de relance européen financé par une dette de long terme, à l'instar de l'Espagne, en proposant de lever de la dette commune pour l'avenir et pour une période limitée, par exemple à 5 ans remboursable sur 20 ans.

Pour financer le plan de relance, les pays du Nord sont plus favorables à un budget 2021-2027modifié de l'UE. Cette option rassure les pays du Nord car elle fournit un cadre légal mais elle risque de susciter d'autres questions tout aussi compliquées, comme la priorité de ces dépenses d'investissement par rapport à la Politique agricole commune par exemple.

Si Berlin, comme La Haye, est toujours opposé à l'idée des coronabonds, la chancelière Angela Merkel s'est montrée plus ouverte sur le budget pluriannuel de l'UE.

Il n'y a pas vraiment d'Europe de la santé, car la santé publique est du seul ressort des États, selon le traité de fonctionnement de l'UE : à chaque pays de choisir ses propres normes en termes de vaccination ou de sécurité sociale.

Il existe une agence de santé européenne, mais elle ne peut que conseiller et encourager les États à se coordonner.

La crise met cruellement en lumière que face à certains enjeux de santé publique, de santé environnementale, de capacités communes de réponse dans une économie et un tourisme mondialisés, les stratégies nationales ne peuvent d'une part n'avoir qu'une efficacité limitée, et d'autre part générer des inégalités intracommunautaires délétères dans un espace européen qui devrait être vecteur d'un projet de progrès social pour tous.

Elle interroge aussi la nécessité de redévelopper des stratégies industrielles communes, sources de progrès social.



2. Mesures prises par l'Union européenne

Dates et nombres de cas de Covid- 19 répertoriés dans l'UE	Mesures économiques et sanitaires communautaires		
28 janvier 4 cas	Activation du mécanisme de réaction de l'UE en cas de crise (dispositif IPCR) en mode "partage de l'information"		
1 er février 21 cas	Mobilisation de 10 M€ pour la recherche contre le virus dans le cadre du programme Horizon 2020		
6 mars 5544 cas	Mobilisation de 37,5 M€ supplémentaires pour la recherche de vaccins, les traitements et diagnostics portant le total à 47,5 M€		
10 mars 14890 cas	Mobilisation de 140 M€ de fonds publics et privés (Horizon 2020 et industrie pharmaceutique) pour financer la recherche sur les vaccins es diagnostics et les traitements. Proposition d'un plan d'investissement de 25 Mds€ pour contrer les effets économiques de l'épidémie.		
12 mars 22105 cas	Déblocage de 120 Mds€ par la BCE d'ici la fin de l'année pour des rachats d'actifs afin de soutenir l'économie		
13 mars 28297 cas	Augmentation du plan d'investissement à hauteur de 37 Mds€ au total, au titre de la politique de la cohésion, dont 8 Mds€ de fonds structurels non-dépensés en 2019. Déblocage de l'accès au Fonds de solidarité de l'UE.		
15 mars 39 768 cas	Restrictions sur les exportations hors-UE des équipements de protection individuelle (masques, visières, etc.). Soutien financier à hauteur de 80 millions € à l'entreprise allemande CureVac pour la recherche d'un vaccin. Mobilisation par la BEI (Banque européenne d'investissement) jusqu'à 40 Mds€ de financements potentiels pour les entreprises européennes touchées par la crise Instauration de restrictions à l'entrée dans l'Union depuis les pays tiers pour les voyages non essentiels pendant 30 jours. Lanceme comité consultatif d'épidémiologistes et virologues pour formuler des lignes directrices. 1		
1 8 mars 71000 cas	Lancement par la BCE d'un nouveau Programme d'achat d'urgence face à la pandémie, permettant le rachat de titres à hauteur de 750 Mds€ d'ici fin 2020.		
19 mars 82 869 cas	Création d'une réserve commune de matériel médical à l'échelle européenne (rescEU), consacrée à l'acquisition de respirateurs et de masques de protection avec un budget de 50 Mds€		

Note IPSE - Avril 2020 21



Dates et nombres de cas de Covid- 19 répertoriés dans l'UE	Mesures économiques et sanitaires communautaires
23 mars 160 233 cas	Les Etats membres approuvent la clause dérogatoire générale pour suspendre les obligations du Pacte de stabilité et de croissance
26 mars 232 470 cas	Vote du Parlement européen sur le plan d'investissement de 37 Mds€ et l'extension du Fonds européen de solidarité à hauteur de 800 M€ en 2020.
28 mars 265 500 cas	Augmentation de 75 M€ du budget de rescEU, pris sur le budget de l'UE, qui serviront à l'organisation de rapatriements et à la réserve de matériel médical La Présidente de la Commission européenne annonce qu'elle prépare une nouvelle proposition de budget pluriannuel (cadre financier 2021-2027), pour prendre en compte les effets de la crise liée au coronavirus. Une annonce destinée à resserrer les rangs entre les Etats membres et à trouver une solution commune. Ursula von der Leyen n'a pas précisé toutefois si ces dépenses supplémentaires seraient intégrées dans la proposition de budget au détriment d'autres postes de dépenses ou si elles seraient compensées par une augmentation de la contribution des Etats au budget
10 avril 665778 cas	Accord trouvé au niveau de l'Eurogroupe pour une activation du Mécanisme européen de Solidarité à l'issue de négociations houleuses. Victoire des Etats frugaux, les fonds débloqués le seront sous conditions de réformes structurelles.
23 avril 988 421 cas	Accord des chefs d'Etats européens sur la nécessité et l'urgence de créer un fonds de relance

(Source Fondation Robert Schuman, Toutel'europe.eu, Institut Jacques Delors)



3. Vers un système de réassurance-chômage européenne ?

Parmi les mesures phares du Conseil des ministres européens des finances du 9 avril, un accord a été trouvé afin que la Commission européenne finance le chômage partiel dans les Etats membres à hauteur de 100 Md€, au nom de la solidarité entre Etats membres.

Défendu de longue date par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, l'instauration d'un mécanisme de réassurance chômage au niveau européen refait ainsi surface dans le cadre de la crise sanitaire.

Intitulé SURE, le mécanisme retenu par l'Eurogroupe diffère pourtant du projet initial de la Commission, car il ne serait mis en place que le temps de la crise sanitaire. Ce mécanisme d'assurance emploi doit toutefois être encore adopté par les chefs d'Etats et de gouvernements pour entrer en vigueur.



Source : Institut Jacques Delors

4. Le revenu universel : la solution aux chocs économiques et sociaux ?

La crise sanitaire a rouvert le débat sur le revenu universel, envisagé comme une solution conséquente pour venir en aide aux populations les plus touchées par la plus forte récession que connait **l'Europe** depuis 1945. Pour ses défenseurs, l'instauration d'un revenu universel serait autant l'occasion de revaloriser les métiers les moins bien rémunérés mais pourtant essentiels à la poursuite de l'activité (soignants, aides à domicile, caissières, etc.) que de soutenir les populations n'ayant pas accès au chômage partiel (travailleurs indépendants, intermittents, pigistes).

Dans toute l'Europe, la société civile organisée s'investit particulièrement dans ce débat. En **Allemagne**, une pétition pour l'instauration du revenu universel outre-Rhin, pour un montant de 1000 € alloué à chaque citoyen, a rassemblé en l'espace de trois semaines 5 000 000 de signatures.



A ce jour, seul le **gouvernement espagnol** prévoit de mettre en place de façon progressive un revenu minimum vital, dont le montant n'a pas encore été arrêté, pour toute famille dont les revenus seraient inférieurs à 450 €, sans aucune autre justification. Son instauration, prévue avant la pandémie, a été accélérée devant les terribles effets de la crise économique, l'Espagne ayant connu 900 000 pertes d'emplois entre la mi-mars et la mi-avril. Ce revenu minimum sera versé de façon permanente, y compris au sortir de la crise sanitaire. Complémentaire à toutes les aides sociales versées par l'Etat ou les régions, son montant est toutefois inférieur au seuil de pauvreté pour un individu seul (750 €).

Depuis 2019, **l'Italie** verse un revenu citoyen à toute personne se trouvant sous le seuil de pauvreté (780 €) sous des conditions toutefois très encadrées.

En **France**, ce sont 19 présidents de département socialistes qui ont appelé dans une tribune parue dans le Journal du Dimanche le 12 avril à un revenu de base, estimant qu'il apparaît "comme une solution pour amortir le choc social qui risque de faire basculer nombre de nos concitoyens dans la précarité. » L'allocation, telle que défendue par ces élus, serait "sans contrepartie mais avec un accompagnement renforcé, automatique pour résoudre le problème du non-recours aux droits, ouvert dès 18 ans pour lutter contre la précarité des plus jeunes, dégressif en fonction des revenus d'activité et d'un montant égal au seuil de pauvreté

Dans le monde, le **Japon** a intégré l'instauration d'un revenu universel dans son plan de relance économique. Fixé à 780 €, il sera versé aux citoyens japonais comme aux résidents étrangers, pour la durée de l'état d'urgence.

5. Dialogue social et société civile : premières initiatives

La société civile organisée européenne se mobilise pour que cette crise sanitaire soit l'occasion de réorienter les politiques vers une plus forte cohésion sociale dans l'Union européenne.

Le 23 mars, la Confédération européenne des syndicats (CES) lançait un appel soutenu par plusieurs économistes de renom en ce sens. Intitulé « Make money on value, not on health », l'appel de la CES propose entre autres un financement durable des services publics hospitaliers, un assouplissement des contraintes budgétaires inscrites dans les traités européens, et le dispositif dit « Bazooka » de la Banque centrale européenne pour un soutien économique fort aux Etats les plus touchés par la crise économique.

Pour la CES, ces mesures macroéconomiques extraordinaires sont la condition d'une reprise économique durable. Enfin, la Confédération plaide pour une solidarité réelle entre européens afin que l'issue de la crise économique ne débouche pas sur une crise politique qui favoriserait l'expression d'un « nationalisme revanchard et mesquin »

Le 2 avril, le Comité économique et social européen publiait un avis précisant ses préconisations pour faire face aux crises sanitaires et économiques. Indiquant que « les systèmes de santé de l'Union européenne et les personnes qui y travaillent sont en première ligne, et devraient disposer de tous les financements nécessaires pour garantir leur protection et leur permettre d'aborder cette crise en toute égalité, avec efficacité et justice », le CESE européen appelait la Commission et les gouvernements européens à agir pour protéger les emplois menacés, en mobilisant tous les fonds structurels européens pour protéger le bien-être des citoyens européens. Enfin, le CESE a pris



position pour que l'UE « accorde une plus grande attention aux entreprises sociales à but non lucratif et aux organisations de la société civile qui, dans de nombreux États membres, participent aux systèmes sociaux et de santé, ou en sont même l'épine dorsale, et/ou fournissent d'importants services sociaux, des experts, des réseaux et un engagement volontaire pour la prévention et la gestion des situations d'urgence et des catastrophes. »

C'est dans cet esprit que **Social Economy Europe**, organisme représentatif des entreprises de l'Economie sociale au niveau européen, a adressé dans une lettre ouverte à la Commission européenne publiée le 8 avril une série de recommandations pour envisager une sortie de crise efficiente. Tout en saluant les différentes mesures prises au niveau européen pour desserrer l'étau budgétaire sur les Etats ou les différents dispositifs activés pour soutenir les systèmes de santé, SEE appelle également la Commission pour que le « *plan d'action européen pour l'économie sociale*, que la Commission a annoncé pour l'année 2021, offre une occasion unique de placer l'économie sociale au cœur des efforts visant à rétablir une croissance durable et la cohésion sociale en Europe. Un concept opérationnel clair, au niveau de l'UE, de ce qu'est l'économie sociale, ses caractéristiques spécifiques et ses besoins concrets sera nécessaire. La participation des employeurs de l'économie sociale au dialogue social intersectoriel européen devrait être encouragée. »

Le 15 avril, la **COFACE**, association représentant les intérêts des familles au niveau européen, en plus de demander le renforcement des mesures d'urgence à destination des publics les plus vulnérables, interpellait la Commission sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide du Socle européen des droits sociaux. Elle défendait un plan d'action en 8 points pour 2030 pour une transcription dans la norme juridique des différentes dispositions prévues par le socle.

Adopté en novembre 2017, le Socle européen des droits sociaux comprend 20 principes afin de garantir un cadre commun de droits sociaux aux citoyens européens. Si son adoption est non-contraignante pour les Etats membres, la Commission européenne veille toutefois à sa bonne application dans le cadre du Semestre européen, soit le suivi des politiques nationales en conformité avec les orientations de l'UE.

L'IPSE et son réseau sont mobilisés de longue date pour faire en sorte que cette initiative majeure soit transcrite dans le droit social de l'Union européenne. Par son impact social, la crise actuelle exige une vraie réponse de l'UE et des Etats membres pour garantir une protection sociale effective des citoyens européens.

Cette réponse devra, comme l'a indiqué le Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux N. Schmit dans son courrier aux Ministres des 27 Etats membres fin avril, s'appuyer sur les acteurs de l'économie sociale, qui montrent quotidiennement, et plus encore pendant la crise, leur rôle déterminant.



II. Actions des organismes non lucratifs de protection des personnes

Acteurs majeurs des réponses à la crise et aux inégalités qu'elle met en lumière, les organismes de la protection sociale complémentaire et plus largement de l'économie sociale et solidaire ont fait montre d'une grande solidarité et d'une responsabilité sans faille dans le contexte.

Elles

Des institutions de prévoyance et des mutuelles - qui ont su adapter leur organisation de travail et rester aux avant-postes pour répondre à leur entreprises clientes sur les mesures gouvernementales, accompagner les adhérents à domicile ou encore mobiliser leurs structures hospitalières non lucratives et constituer de facto des alliés essentiels aux côtés des hôpitaux publics dans la prise en charge des malades - aux banques coopératives qui soutiennent la pérennité de leurs entreprises clientes – parfois à hauteur de plus de 75 ans de cotisations pour le Crédit mutuel par exemple – nul doute que l'économie sociale et solidaire aura une nouvelle fois su montrer sa force, son utilité, sa résilience, son rôle d'amortisseur de crise mais aussi d'acteur d'un modèle de « contre crise » de long terme.

Ce constat peut et doit se faire en considérant par ailleurs que certains effets de la crise ne se feront sentir qu'à moyen terme (cf. schéma ci-dessous réalisé par le cabinet Stanwell), notamment en matière de santé (outre l'accroissement immédiat des dépenses hospitalières) où le renoncement aux soins en situation de confinement fait craindre un impact différé important en matière de santé publique, de morbidité et in fine de sinistralité pour les opérateurs d'assurance maladie complémentaire.

Retours sur la mobilisation des grandes fédérations et des opérateurs avant de laisser la parole à quelques-uns de nos membres et partenaires.

Pour une Europe sociale forte

A. Des conséquences sur le long-terme



Impacts du Covid-19 sur les métiers et la chaîne de valeur Assurance

Annulation d'événements,

défaut de livraison...: pas



Impacts sur l'exploitation et la performance technique

Hausse de la sinistralité (indemnisations traitements, hospi, soins ambulatoires...)

Hausse des flux et

des stocks de

d'indemnisations

dossiers

Préroyance Hausse de la sinistralité (arrêtstravail et décès Covid-19)



SI & Taches

Mise sous tension de la sécurité SI (cyber attaques liés aux accès à distance démultipliés) Baisse de la sinistralité auto et MRH (confinement)

Auto / MRH



Arrêts de travail des salariés (garde d'enfants & maladies), généralisation du télétravail & management à distance

d'impact car épidémies exclues des contrats

Finance
Arbitrages
budgétaires, revue
des prévisions,
shortcuts pour
arrêtés comptables

à face ≠ souscription digitale

Arrêt de la

distribution en face

Risque / Actuarial
Déclenchement des
PCA, vigitance fraudes,
ajustement du modèle
de provisionnement des
risques & engagements

Impacts sur la performance financière

Primes & cotications
Risques d'augmentation des
délais et des défauts de
paiement (ex : redressement
/ liquidations judiciaires)



Tass obligataires
Maintien de taux bas
en Europe / baisse
dans (e reste du
monde (BoE, Fed.)

Marchès beursier

Baisse des marchés boursiers (-25,8% pour le CAC sur T1 2020) et baisse du annulation des dividendes



Immobilie

Pause dans les transactions et impacts sur l'immobilier d'exploitation commerciale : balsse modérée attendue

Effot riseaux diarratation du résult at terbrime & baisse de la performance financière » demartation de la solustifité





Accélération de la transformation : réduction des coûts, efficacité opérationnelle, digitalisation, accentuation de la prévention et de l'anticipation des risques, ajustement des offres & des services clients, management par la confiance, orientation vers une croissance durable et responsable



B. Des fédérations sur le pied de guerre

Les familles de la protection sociale solidaire, opérateurs historiques en santé et en prévoyance, sont particulièrement investis pour répondre au mieux aux attentes de leurs assurés et des entreprises.

Reports, étalements, arrêt des procédures de recouvrement et des résiliations, les acteurs de la protection sociale complémentaire ont multiplié les initiatives pour soutenir les entreprises les plus touchées et accompagner au mieux les assurés.

1. Le CTIP : Au plus près des assurés et des entreprises

Le Centre technique des institutions de prévoyance (Ctip) a notifié dans un communiqué paru le 22 mars, que « certains jours de carence pourraient être pris en charge dans le cadre des contrats de branche ou de mensualisation », à la demande de certains partenaires sociaux, privilégiant ainsi le dialogue social au niveau des branches professionnelles afin de mieux répondre à la diversité des situations selon les entreprises.

Une mobilisation accrue des fonds d'action sociale ainsi que ceux constitués au titre du degré élevé de solidarité constituent autant de mesures afin de soutenir les entreprises dont les salariés se retrouvent confrontés au chômage partiel. Dans ce même communiqué, le CTIP indique que pour les entreprises en difficulté qui en feraient la demande, les paiements des cotisations de complémentaires santé et prévoyance pourraient être reportés sans conséquence sur le maintien des garanties. Dans la foulée de cette annonce, plusieurs institutions membres du CTIP ont mis en place d'importants dispositifs de soutien à destination des entreprises dans les secteurs de l'activité rencontrant de grandes difficultés.

2. La FNMF, mobilisation conséquente d'un acteur historique de la santé des français

Opérateurs historiques de santé et de prévention, les acteurs mutualistes, regroupés au sein de la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), sont pleinement mobilisés sur le terrain pour soigner, prévenir et assurer la continuité de leurs activités auprès de leurs adhérents et des Français.

Les hôpitaux et cliniques mutualistes, accueillant les patients atteints du coronavirus, ont ainsi réorganisé les services et déprogrammé les soins non urgents. Les EPHAD mutualistes ont également revu leur fonctionnement pour protéger au mieux les résidents tout en maintenant le lien avec les familles à travers des services de hotline téléphonique.

Pour décharger le flux important dans les hôpitaux, les centres de santé mutualistes jouent un rôle actif dans la prise en charge des patients infectés. Au total, ce sont plus de 2 800 établissements et services mutualistes (hôpitaux et cliniques, centres de soin, EPHAD, pharmacies) qui sont mobilisés pour soigner les malades du coronavirus, mais aussi pour maintenir l'accès aux soins des plus fragiles et les accompagner à domicile

Comme l'indiquait **Thierry Beaudet, Président de la FNMF**, dans une récente interview à l'Argus de l'assurance : « Les établissements mutualistes, hôpitaux et cliniques, sont fortement impliqués dans la prise en charge des patients atteints du Coronavirus, et cela en lien avec le service public hospitalier.



A Paris, l'Institut mutualiste Montsouris a ouvert une unité de prise en charge de 128 lits dont 50 de réanimation ; à Saint-Etienne, la clinique Bellevue s'est profondément réorganisée pour l'accueil des patients ; en Côte d'Or, la Mutualité Bourgogne-Franche-Comté a constitué une équipe mobile qui intervient aux côtés du CHU de Dijon. »

Les mutuelles de la FNMF sont aussi engagées pour les personnels soignants mobilisés dans les hôpitaux.

Ainsi, La Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) propose pour les professionnels de santé une solution de garde d'enfants avec la start-up Gens de Confiance en dehors des heures d'accueil classiques ou encore une plateforme d'écoute pour les personnels hospitaliers.

A plusieurs reprises, la FNMF a rappelé sa priorité d'assurer la continuité des droits pour les 35 millions d'adhérents protégés par les mutuelles. Les mutuelles se sont ainsi engagées à mettre en place un socle commun de dispositifs avec la prise en charge des arrêts de travail déclenchés pour les personnes vulnérables, ainsi que le maintien des garanties et des prestations en cas de chômage partiel en prenant les indemnités de chômage partiel comme assiette des cotisations appelées.

La Mutualité a également indiqué la possibilité pour les TPE et les travailleurs non-salariés les plus impactés par la crise de suspendre ou de reporter leurs versements. Pour ces entreprises parmi les plus exposées, les mutuelles conservent en garantie les contrats durant toute la période de confinement.

Pour ces différentes initiatives, les mutuelles affiliées à la FNMF auront mobilisé 200 M€.

C. Les opérateurs du marché, les membres de l'IPSE sur tous les fronts

Annoncées dès l'instauration du confinement par la FNMF et le CTIP, les mesures de soutien des entreprises de protection sociale solidaire se sont ensuite déclinées au plus près du terrain afin d'affronter au mieux les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Très impactés par la fermeture des établissements considérés par le gouvernement comme « nonessentiels à la poursuite de l'activité économique, les entreprises et salariés adhérents aux régimes de prévoyance et de santé hôtels-cafés-restaurants (HCR) assurés par Klesia, Malakoff Humanis, Ocirp et Audiens sont exonérés de cotisations pour le second trimestre 2020. Un "fonds de solidarité de protection sociale Covid-19" issu de leurs réserves mutualisées sera ainsi mis à contribution. Ces cotisations, habituellement appelées à terme échu (soit le 15 juillet), seront ainsi versées par ce fonds : la prochaine échéance est donc reportée au 15 octobre pour le troisième trimestre. Par ailleurs, le fonds d'action sociale du régime HCR assuré par les quatre mêmes organismes est doté d'un budget exceptionnel supplémentaire de 1 million d'euros afin de répondre aux situations les plus urgentes.

Institution de retraite et de prévoyance des professionnels du spectacle, Audiens s'est vu attribuer la gestion d'un fonds d'urgence pour les intermittents créé en France par Netflix, et ce à hauteur de 1 M€. Le fonds est dédié aux cas les plus urgents. L'aide est forfaitaire, versée sans conditions et s'élève à 500 euros. Elle sera portée à 900 euros pour les personnes dont les ressources avant tout abattement n'excèdent pas 15 000 euros par ans. Auparavant, Audiens avait déjà mis en place une aide sociale d'urgence pour les professionnels de la culture et des médias les plus fragiles : journalistes pigistes, intermittents en fin de droits.



Déjà impliqué dans l'aide aux salariés et entreprises de la branche HCR, Malakoff Humanis a annoncé le 9 avril la création d'un dispositif de soutien aux branches professionnelles, entreprises, salariés et retraités, de 200 M€. Intitulé « Solidarité entreprises Covid-19 », ce plan de soutien prévoit des mesures d'accompagnent des assurés sur les contrats collectifs et individuels (téléconsultation, mise en place d'une ligne téléphonique dédiée au soutien psychologique, portage de repas aux retraités), la possibilité d'un soutien juridique pour les dirigeants de TPE/ PME, la suspension ou l'étalement des cotisations pour les entreprises en formulant la demande, le maintien des prestations en prévoyance lourde pour les salariés concernés par le chômage partiel. Enfin Malakoff Humanis débloqué une enveloppe de 2,5 M€ à destination des salariés aidants.

Première mutuelle santé, **Harmonie Mutuelle** a mis en place un fonds d'aide exceptionnel de 2 M€. Le premier volet de ce plan concerne le soutien actif aux adhérents, à travers notamment la mise en place de téléconsultations médicales gratuites. Les salariés de l'entreprise (95% en télétravail) assurent également un soutien psychologique à destination des affiliés les plus précaires, ou des adhérents de plus de 65 ans avec des « appels de courtoise » assurés quotidiennement.

Pour soutenir les entreprises touchées par le quasi-arrêt de l'activité économique, la mutuelle a mis en place un dispositif d'accompagnement, qui vise en particulier les TPE/PME et les entreprises de l'économie sociale.

Comme chez **Aesio**, le paiement des cotisations santé du deuxième trimestre a été reporté, ce qui correspond à un montant de quelque 100 M€. Des mesures ont aussi été prises en matière de prévoyance pour les contrats assurés par la filiale Mutex. Les arrêts de travail « préventifs » (personnes en ALD, femmes enceintes, garde d'enfants) seront couverts, ce qui représente un effort chiffré à 5 M€ pour les mois de mars et avril.

Enfin, Harmonie a décidé de ne pas recourir au chômage partiel pour ses salariés pour les mois d'avril et mai. Une décision « politique et sociale » afin d'assurer une continuité de service auprès des entreprises et des adhérents.

D. Nos membres et partenaires en parlent

Autour de quelques questions, nos membres et partenaires nous ont donné leur vision de la crise sanitaire, des enseignements à tirer, de la réponse européenne, etc.

CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE: Quels sont les principaux impacts de la crise sanitaire sur l'activité, la relations clients /adhérents, l'organisation du travail, la sinistralité des opérateurs d'assurance et de protection complémentaire? Quels enseignements peuvent-ils en tirer?

Jean-Claude FLUHR (AG2R La Mondiale): Opérateur en santé, retraite et prévoyance, le Groupe AG2R La Mondiale est pleinement mobilisé pour ses assurés dans le contexte de la crise sanitaire. Elaboré il y a quelques années, notre plan de continuation de l'activité nous permet d'évaluer au quotidien les besoins pour chaque secteur d'activité.

Nous avons fait le choix de ne pas recourir au chômage partiel pour nos équipes afin d'accompagner au mieux les entreprises et les salariés couverts par nos contrats. La quasi-totalité de nos collaborateurs ont recours au télétravail pour leur permettre d'accomplir leurs missions. De nombreux salariés ont même bénéficié de formation à distance afin de pouvoir venir au secours de secteurs en difficulté.



Concernant la collecte des cotisations, un dispositif de report de paiement a été mis en place pour les cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Pour les cotisations santé/prévoyance, le gouvernement a également accordé une possibilité de report "pour les entreprises en difficultés". Cela dit le gouvernement avait précisé la possibilité du report des cotisations sociales et les entreprises ont interprété les cotisations de protection sociale. A noter que les URSSAF ont différé de 2 mois le prélèvement des cotisations pour les TPE.

Pour les situations de chômage partiel, le groupe maintient les garanties contractuelles des salariés en situation de chômage partiel malgré la baisse d'encaissement d'environ 30 % des cotisations.

Concernant les prestations en couverture prévoyance, AG2R La Mondiale s'est engagé sur une prise en charge des arrêts de travail dérogatoires pris par les personnes vulnérables face au virus, avec un versement d'indemnités journalières complémentaires aux entreprises et cela aux mêmes conditions contractuelles que celles prévues pour un arrêt de travail maladie.

Les situations d'arrêts de travail pour garde d'enfants de moins de 16 ans font l'objet d'une mesure exceptionnelle de soutien au sein des entreprises de moins de 500 salariés, alors que la prise en charge de ce type d'arrêt de travail n'est pas prévue par les contrats de prévoyance. Concernant ces arrêts dérogatoires, nous débloquons aussi sous conditions une aide financière forfaitaire d'un montant de 300 € par salarié ayant eu un arrêt de travail de plus de 30 jours, dans une limite proportionnelle à la taille de l'entreprise.

Au global, le groupe a mobilisé plus de 500 millions d'euros pour aider ses assurés et contribuer à la solidarité nationale.

Les OCAM vont subir un très fort impact en raison des auto-déclarations d'arrêt-maladie pour les personnes les plus fragiles, à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros nous concernant. Le report des cotisations observera également un fort impact sur la hausse de la sinistralité.

Concernant l'organisation du travail, les partenaires sociaux auront la responsabilité de conclure des accords pour permettre aux entreprises de poursuivre leur activité tout en respectant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des salariés.

Nos groupes de protection sociale ont su se montrer particulièrement réactifs dans cette période compliquée. A terme, nous devrons adapter nos contrats de prévoyance par des dispositions nouvelles, notamment des garanties pour les arrêts de travail pour gardes d'enfants à condition d'obtenir des agréments. »

Pierre MAYEUR (Ocirp): L'épidémie du Covid 19 est un événement sans précédent. Avant même de s'intéresser à ses conséquences sur la solvabilité des organismes d'assurance, il faut être conscient que cette crise sanitaire va être immédiatement suivie d'une crise économique et sociale là aussi sans aucun précédent. Ce ne sera pas un simple trou d'air.

En tant qu'assureur de rentes décès, nous suivons naturellement avec attention les données démographiques. Le nombre de décès liés au Covid 19 en France, au moins pour la première vague, et en espérant que la deuxième sera très limitée voire éradiquée par les progrès médicaux, risque de représenter 30 à 40.000 personnes. Ce chiffre, très nettement supérieur aux « morts de la canicule » de 2003 ou aux décès liés à une grippe saisonnière particulièrement mauvaise, est considérable. Mais il mérite d'être rapproché du nombre de décès annuels : plus de 600.000. Le Covid 19 va ainsi se traduire par une hausse de la mortalité, mais qui restera limitée.

Les impacts financiers du Covid 19 en tant que tels, liés à cette surmortalité, ne doivent pas être surestimés. Il est difficile de spéculer. Mais la surreprésentation des personnes âgées nous fait penser que nous aurons une baisse du nombre de nos bénéficiaires, notamment parmi les plus âgés. Mais attention : même si leur part est très minoritaire au global, le décès précoce de salariés peut représenter des impacts non négligeables en termes de provisionnement. Il reste à déterminer si des effets de compensation (baisse importante de la mortalité routière par exemple...) ne pourront pas être observés.



En tant qu'entreprise, l'OCIRP a basculé en télétravail intégral dès le 16 mars après midi. Nous fonctionnons de manière très satisfaisante, puisque nous avons maintenu l'ensemble de nos services. Je suis en lien étroit et régulier avec la présidence paritaire. Nous avons tenu un conseil d'administration en téléconférence le 24 mars et un conseil d'administration en visioconférence le 21 avril. Nous avons également appris à tenir à distance nos CSE. L'agilité est depuis longtemps à la mode... je dirais que, dans cette période, nous avons montré toute notre souplesse. De toute évidence, la crise va modifier nos méthodes. Et il faut utiliser au maximum cette opportunité pour faire évoluer les organisations.

En lien naturel avec les partenaires sociaux des branches professionnelles, en contact régulier avec nos membres -les institutions de prévoyance- nous nous sommes efforcés d'être à l'écoute de nos parties prenantes. Sur le plan financier, nous avons ainsi pu participer, lorsque la situation financière de la branche le permettait, à des dispositifs permettant de soulager la trésorerie des entreprises. Sur le plan social, après avoir mis en place une proposition de soutien psychologique s'adressant d'abord aux bénéficiaires de rentes décès, nous l'avons finalement élargie à tous les salariés confrontés à une situation de deuil et qui travaillent dans une branche ou une entreprise où l'OCIRP est assureur.

Mais nous n'en sommes qu'au début. Je suis persuadé que les organismes de protection sociale vont devoir demain, plus que jamais, proposer des accompagnements personnalisés aux salariés, dans le cadre des couvertures santé et prévoyance. C'était vrai avant la crise, ce sera d'autant plus nécessaire avec la crise. De tels accompagnements personnalisés doivent être fixés dans un cadre collectif, déterminé par les partenaires sociaux : cela s'appelle le dialogue social. Ce cadre collectif pourrait se concrétiser par le degré élevé de solidarité. De ce point de vue, les institutions de prévoyance, créées par les partenaires sociaux, peuvent jouer un rôle majeur pour refonder la protection sociale collective de demain, en bénéficiant de la mutualisation tout en apportant des réponses adaptées aux logiques sectorielles.

Thomas BLANCHETTE (Chorum): Même s'il faut être prudent, force est de constater que la crise sanitaire a généré une sinistralité variable en fonction des postes de dépenses considérés. En effet, si les soins de ville (dentaire, optique...) ont fortement diminué. En revanche, les dépenses hospitalières pour ce qui reste à la charge des Ocam, comme la sinistralité en prévoyance ont significativement augmenté. Nous avons été mis à contribution sur des dispositifs spécifiques comme ceux relatifs à la garde d'enfants et nous serons par ailleurs vraisemblablement appelés à l'être également pour la prise en charge de la parte de revenus des professionnels de santé libéraux, qui subissent de plein fouet le non recours aux soins usuels.

Ce qui m'amène à un autre point très important : nous craignons que le non-recours et le renoncement aux soins « habituels » dans cette période de confinement (et ce, en dépit des recommandations du gouvernement), entraînent à moyen et long terme des problèmes de complications, de santé publique, et donc d'augmentation a posteriori des dépenses de santé.

Au-delà des questions de sinistralité et de dépenses, cette crise sanitaire a des conséquences inédites en matière d'organisation du travail. En effet, chez Chorum, c'est 95% des salariés qui sont actuellement en télétravail. La situation, de ce point de vue-là, nous a obligés à évoluer plus rapidement sur les outils technologiques, seuls garants du maintien de la qualité de notre service aux adhérents. Néanmoins, beaucoup de précautions sont nécessaires quant au bilan à tirer de ces nouvelles organisations en matière de qualité de vie au travail notamment, car on ne peut pas considérer – heureusement – qu'il s'agit d'un test en une situation « normale ».

Enfin, un point peut-être qui mérite d'être évoqué : si des fonds se créent entre acteurs pour répondre à certains dispositifs sociaux mis en place, le degré élevé de solidarité, son contenu et son utilisation sont insuffisamment discutés dans la période.



Bruno HUSS (ADOM): Il semble évident de s'attendre à une hausse de la sinistralité, en santé et en prévoyance principalement, mais potentiellement sur d'autres secteurs de l'assurance. Même si des transferts de dépenses auront lieu ponctuellement entre le gros risque et le petit risque. A laquelle devrait s'ajouter une dégradation sur la gestion des actifs, entrainant de fait une baisse des ratios prudentiels. Même si les mutuelles et les institutions de prévoyance ont largement renforcé leurs couvertures de marge, l'ACPR devra intégrer cette situation inédite dans sa régulation.

Il devrait également y avoir un impact sur l'encaissement des cotisations, en individuel comme en collectif, avec au minimum des reports ou étalement d'échéances au pire des non recouvrements induisant des baisses des chiffre d'affaires non négligeables.

Le développement sur le marché devrait être assez limité, avec de fait, une protection voire une sanctuarisation des portefeuilles en place.

Les résultats des OCAM ne pourront être qu'en baisse sur 2020 pris en tenaille entre hausse de la sinistralité, baisse des cotisations et dégradation des allocations d'actifs.

Cette situation doit néanmoins permettre aux mutuelles et IP de se différencier par la qualité et la « proximité » de la relation clients. Contacter, prendre des nouvelles, répondre aux besoins, être attentifs aux situations des adhérents font partie des éléments majeurs que les mutuelles vont développer sur cette période. La fidélisation va reprendre le pas sur la conquête.

L'organisation du travail sera également impactée avec la légitimation du télétravail, du mangement à distance, de la responsabilisation et l'autonomie des collaborateurs. L'efficacité des PCA et les capacités des DSI resteront majeures dans la gestion de cette crise. Les organisations du travail devront être réexaminées, avec les partenaires sociaux, à l'issue de cette période pour un service conjuguant proximité et efficacité.

Les liens et les complémentarités avec les Livres III mériteront une attention particulière au regard de leurs rôles dans la gestion sanitaire de cette crise.

La non-lucrativité et l'absence de dividendes à verser devraient permettre aux mutuelles de se consacrer complétement aux besoins des adhérents, libérées, en partie, des contraintes prudentielles et d'une régulation bien contraignantes ces dernières années. »

UN « APRES » VRAIMENT DIFFERENT ?

Que pensez-vous de la proposition d'Axa de créer un « régime d'assurance pandémie » ?

Pierre MAYEUR: Aucun système ne tourne sur lui-même. Je veux dire par là que l'assurance n'existe pas uniquement pour respecter de manière scrupuleuse les règles de conformité et de solvabilité, aussi justes, parfaites et fondées soient-elles. L'assurance existe pour répondre à des besoins sociaux. S'il y a un risque, et si ce risque est assurable —au moins pour partie- alors il faut y aller. C'est pourquoi la proposition d'un « régime d'assurance pandémie » me paraît intéressante. Sur le champ de l'assurance de personnes et de la protection sociale, domaine que je connais mieux, je défends ainsi l'idée que la dépendance totale est un risque assurable et que nous avons tout intérêt en France à le développer en collectif.

Thomas BLANCHETTE: Il est probable qu'il y ait un certain opportunisme dans cette proposition. En situation d'épidémie, cela pourrait être envisagé mais dans le cas de pandémie, le risque assurable devient chose compliquée au regard du nombre de personnes que ça touche. Il serait à craindre que pour disposer d'un niveau décent de couverture, le niveau des cotisations soit extrêmement élevé. Imaginer par exemple que les professionnels de santé libéraux puissent bénéficier d'un régime qui



couvrirait leurs charges fixes est en soi intéressant. On le voit dans la période. Mais en faisant un parallèle, on constate que peu d'indépendants disposent aujourd'hui d'un contrat les protégeant de pertes d'exploitation en raison du coût élevé de la couverture. Comment imaginer alors sur le plan assuranciel qu'un risque pandémie puisse être couvert et accessible à tous ?

En revanche, on pourrait imaginer un dispositif européen sur un risque Epidémie. Cela pourrait avoir du sens et recréer des solidarités européennes en faisant face collectivement à un même risque. C'est la question que pose l'idée d'un système de réassurance chômage au niveau européen.

Bruno HUSS: Cette proposition apparait une posture opportuniste en réponse aux attaques faites aux assureurs de ne pas être en soutien des entreprises face à la crise sanitaire. Cette solution renvoie dans le temps les modalités et solutions concrètes. Ne serait-il pas plus opportun de travailler à la mise en place d'un fonds de couverture plus large des risques systémiques qui pourraient se multiplier dans l'avenir. La réflexion pourrait être engagée au niveau européen à l'instar des mécanismes de solidarité bancaires.

o Pensez-vous que l'ESS a un rôle particulier à jouer dans la période et pourquoi?

Jean-Claude FLUHR: D'évidence, l'ESS a un rôle à jouer dans la période. En temps de crise, les entreprises de l'ESS se distinguent par leurs capacités reconnues d'intervention auprès de publics en difficulté. En plus d'un rôle d'amortisseur social, elles s'avèrent moins exposées aux risques économiques que les entreprises fortement financiarisées. Leurs valeurs de proximité, de fidélité à un objectif social et solidaire constituent autant d'atouts dans ces moments compliqués. Demain, en France comme en Europe, elles peuvent être le moteur et la source d'inspiration pour faire émerger un nouveau modèle de société, plus juste et plus solidaire.

Pierre MAYEUR: Les acteurs du non lucratif portent dans notre pays une voix précieuse. Ils ont naturellement un rôle particulier à jouer dans la période, en rappelant ce qui fait justement leur force, leur originalité et leur différence. Les institutions de prévoyance et les mutuelles sont des organismes d'assurance, soumis aux mêmes règles que les autres. Mais leur raison d'être est inhérente à leur histoire, qu'ils ne doivent jamais oublier : peut-être que « l'après » sera celui d'un retour aux fondamentaux ?

Thomas BLANCHETTE: L'ESS a, à l'évidence, un rôle à jouer, plusieurs à vrai dire!

Le télétravail, dont nous mesurerons pleinement les conséquences, les aspirations que cela a généré chez les salariés, etc. nous pose avant tout la question de la différence entre télétravail à domicile et travail à distance. Là, l'ESS pourrait être un moteur idéal de création de lieux de travail partagés entre différentes entreprises, dans des territoires où l'emploi et la population se raréfient.

Un autre aspect essentiel que la crise a cruellement mis en lumière : l'ESS pourrait être un acteur clef pour retrouver notre indépendance sur certains produits de santé, en évitant que seules se développent des structures privées lucratives qui recourent au marché avec des capitaux privés, a fortiori quand il s'agit de réponses sanitaires qui ne peuvent être soumises à des enjeux économiques court-termistes.

Bruno HUSS: La crise actuelle met en avant la force et l'intérêt des valeurs de l'ESS, avec l'humain au cœur des organisations et pas la finance. Si ces valeurs avaient été mieux portées par les décideurs depuis ces dernières années, l'ampleur de cette crise aurait été certainement moins forte. Il faut renforcer les positions, la culture et les pratiques de l'ESS et de ses entreprises pour promouvoir une économie plus vertueuse, plus écologique, plus humaine, plus sociale. Les réflexions actuelles



sur l'économie et ses faiblesses face à la crise, reprises en sous-jacent par le discours du Président de la République ouvre indirectement une voie pour les pratiques de l'ESS; production nationale, circuit court, économie circulaire, non délocalisation....

L'ESS doit se positionner sur l'après crise sanitaire afin de mettre en exergue l'intérêt de son modèle et son adéquation à une économie plus équilibrée et moins soumise aux aléas d'une mondialisation et financiarisation outrancière.

 Certains alertent sur une crise sociale d'ampleur en conséquence de la crise sanitaire et économique. Quel regard portez-vous sur cette réalité ?

Pierre MAYEUR: La crise économique va être majeure, avec des conséquences sociales immédiates, comme l'augmentation très importante du chômage. Comme à chaque crise, la protection sociale va jouer un rôle d'amortisseur en France, même si ses effets peuvent s'émousser. Est-ce qu'il y aura pour autant « une crise sociale » ? L'Histoire semble nous apprendre que ce n'est pas au moment le pire -d'un point de vue économique- que la crise sociale se révèle. On peut également constater que, d'une certaine façon, nous avons enchaîné une série de crises sociales depuis les premiers rassemblements des gilets jaunes à l'automne 2018.

Thomas BLANCHETTE : Si c'est trop tôt pour le dire, cela dépendra avant tout de notre capacité à rebondir rapidement.

La demande est là, l'outil productif aussi. Il est essentiel de redémarrer vite pour éviter une casse sociale d'ampleur. Nous avons en France de bons amortisseurs socio-économiques : le chômage partiel a permis d'atténuer des répercussions sociales majeures.

Néanmoins, en dépit des amortisseurs sociaux, des populations souffrent aujourd'hui.

Certaines situations déjà difficiles se trouvent accentuées avec la crise et le confinement. De l'économie informelle qui elle aussi tourne au ralenti, aux familles qui ne bénéficient plus de la cantine, font face à des baisses de revenus non compensés (alors même que l'économie informelle est bien incluse dans le calcul du PIB...) et des surcoûts parfois insurmontables.

Nous pourrions imaginer, en plus des dispositifs étatiques et avec l'ESS comme fer de lance, des dispositifs de primes exceptionnelles en augmentant le RSA de 20% (ce qui corrrespond à la perte de revenus estimée dans la période).

Là aussi, et à l'instar de ce qui pourrait être mis en place pour les professionnels de santé libéraux, l'ESS et les organismes complémentaires pourraient être mis à contribution pour abonder un fonds de soutien aux populations les plus fragiles, aux côtés de l'Etat et de l'assurance maladie.

Serge Bizouerne (Domplus): Que nous soyons clients, assurés, citoyens, salariés, bénéficiaires, abonnés..., nous sommes aujourd'hui confrontées à des problèmes de la vie pratique, de la « vraie vie » et des difficultés auxquelles il est indispensable de répondre dans la période actuelle mais aussi à l'avenir.

En effet, en ce temps de crise, les préoccupations de la vie quotidienne, de la vie privée et de la vie professionnelle dépassent largement les inquiétudes liées à la santé, comme le montre le Tableau de bord des « galères » et des difficultés des Français que nous avons réalisé.

Elles forment un terreau fertile aux sentiments de peur et de colère auxquels il est urgent d'apporter, dès maintenant, des réponses déterminées.

C'est un véritable défi pour la solidarité que les décideurs publics et privés doivent relever sans attendre. L'attention médiatique demeure, à juste titre, pour l'heure encore polarisée sur la « bataille contre le virus ».



Mais nous constatons au quotidien dans la prise en charge de nos publics que l'agenda est d'ores et déjà dominé par les difficultés économiques et sociales générées par la mise à l'arrêt du pays. Et alors que beaucoup s'interrogent sur le climat social du « jour d'après », nous aurons à nouveau cette confirmation : seule une action déterminée de la part de tous les acteurs concernés sera en mesure de résoudre les situations quotidiennes et les difficultés concrètes, les mêmes qui cultivent aujourd'hui les raisons d'un mécontentement annoncé.

La protection sociale se doit d'être partie prenante dans les réponses apportées en donnant priorité à la personne.

La relation et l'intermédiation seront déterminants pour demain.

Bruno HUSS: La crise sanitaire a déjà des impacts économiques (une récession de l'ordre de 8% déjà annoncée par Bercy) et sociaux avec plus de 10 millions de travailleurs en situation de chômage partiel. La situation des entreprises va se dégrader, soit du fait de perte de chiffre d'affaires pour les consommations non reportables, soit de report de chiffre d'affaires pour les consommations reportables. Même s'il y aura un rattrapage d'activités, il sera loin d'être total et de toucher tous les secteurs. Il risque d'y avoir, par la dégradation des résultats des entreprises, un impact sur l'emploi, l'organisation et les cadences de travail. Les dernières injonctions du Patronat laissent également entrevoir des rapports sociaux exacerbés dans les branches et les entreprises.

L'EUROPE FACE A LA CRISE

Qu'est-ce que la crise sanitaire a donné à voir du projet européen (positif ou négatif) ?
 Quels doivent être les enseignements à tirer ?

Jean-Claude FLUHR: Le risque d'implosion de l'Europe est réel. Les divergences qui s'observent entre les gouvernements dans le contexte que nous connaissons peuvent favoriser des expressions violentes de rejet de l'Union européenne.

L'accord de l'Eurogroupe prévoit des mesures qui contribuent à aider au maintien dans l'emploi et à mieux protéger les travailleurs et les entreprises durement touchés par la crise. Il s'agit d'un premier pas important mais comme le note à juste titre la Confédération européenne des syndicats, il faut désormais aller plus loin pour une réponse économique et sociale durable.

La sortie de crise ne pourra pas se faire en ordre dispersé. A cette fin, l'Ipse (dont j'assume la présidence) mobilisera son réseau européen (opérateurs de protection sociale, partenaires sociaux) pour porter la voix et les orientations de la société civile organisée au lendemain de cette crise.

Pierre MAYEUR : Les politiques sanitaires restent de la compétence des Etats européens.

Disons-le clairement. La première séquence —au mois de mars- me semble avoir été néfaste pour l'image et même l'avenir du projet européen. L'Italie s'est retrouvée vite dans une situation très grave, avec le sentiment d'être abandonnée par les autres pays. On n'a pas eu l'impression d'une coopération très efficace entre les pays européens au niveau des ministres de la santé. La Chine a mis en scène, de façon bruyante, une politique d'aide à l'Italie... probablement plus symbolique que réelle... mais le mal est fait. Et les adversaires farouches de l'idée européenne ont utilisé la crise du Covid.



Au mois d'avril, la situation me semble s'être rééquilibrée. Les hôpitaux de l'est de la France ont bénéficié ainsi de l'aide sanitaire de l'Allemagne. A titre anecdotique, on a pu faire remarquer que le chantre du Brexit, Boris Johnson, a été soigné grâce à des soignants et des matériels non britanniques.

Et puis surtout, la crise s'est déplacée sur le plan économique, avec les réponses apportées par la Banque centrale européenne. Si celles-ci ont pu paraître décevantes dans un premier temps, elles ont désormais convaincu les marchés sur l'engagement résolu de soutenir les économies européennes, quitte à augmenter très fortement les dettes publiques et à accepter des déficits élevés. Les principes maastrichtiens me semblent avoir été mis entre parenthèses, ce qui montre une Europe (et une Allemagne) plus flexibles que celles décrites jusqu'à présent.

Car l'Europe a de beaux chantiers devant elle : le chantier de la relocalisation d'une partie de l'industrie pharmaceutique est évident et majeur, pour ne prendre qu'un seul exemple. Plus qu'un plan de relance façon plan Marshall, la détermination d'investissements et d'une politique commune de recherche et de prévention m'apparaissent des évidences. Il reste que demain comme hier, pour faire vivre l'idée européenne, les pays devront réaliser des efforts pour se rapprocher davantage. Ces efforts ne sont pas de même nature et de même intensité selon les pays. Ils peuvent heurter profondément les opinions publiques nationales.

Thomas BLANCHETTE: Avec ou sans l'Europe ou pas Europe, les Etats membres limitrophes ont travaillé ensemble, ont fait montre de solidarité dans la prise en charge des malades. Mais il n'y a malheureusement pas de stratégie de santé européenne par exemple. L'Europe n'a pas été absente mais elle n'a pas brillé par sa cohérence et sa cohésion.

Dans ce type de période, la priorité donnée à la protection de « son peuple » rejaillit dans les différents Etats à travers des stratégies individuelles et nationales. L'Europe - à travers des plans pandémies, des stratégies de répartition et de partage des moyens, de dispositifs à mobiliser par la communauté européenne, etc. - doit jouer son rôle social et politique pour ne pas voir monter des vagues populistes dans ses Etats membres.

Nul doute enfin qu'à la faveur de la crise, les priorités se déplacent, il faut davantage de solidarités et de dispositifs fédéraux ; l'Europe sociale doit se renforcer notamment sur le volet sanitaire.

Bruno HUSS: La crise aura été traitée de manière très « nationale » par les pays européens, avec une priorité donnée aux décisions de chaque pays au détriment d'une unité de traitement. Les fermetures de frontières ont été pratiquées et les limitations de circulation ont été encore plus fortes inter-pays qu'intra-pays. Il y a eu une tendance à un repli sur soi, même si les situations dans chaque pays ont été examinées mais plus pour déterminer des solutions spécifiques que pour partager des approches communes. Les appels à plus de concertation et solidarité européennes ont eu peu de succès. L'Europe risque de sortir affaiblie de cette crise sanitaire.

Mais elle pourrait rebondir dans le traitement de l'après-crise si les décisions européennes sont mises en œuvre de manière solidaire et partagée par l'ensemble des membres.



 Des idées émergent ou réémergent, notamment autour du revenu universel (en Allemagne et en Espagne notamment) ou d'un système de réassurance chômage. Qu'en pensez-vous ?

Bruno HUSS: L'ampleur de la crise économique et sociale qui va suivre cette crise sanitaire va nécessiter des mesures d'accompagnement fortes afin de limiter la paupérisation d'une partie de la population, de maintenir un pouvoir d'achat capable de relancer la consommation indispensable à une reprise d'activités. Dans ce cadre, une indemnisation suffisante du chômage (montant et durée) et des mécanismes de revenus de répartition tel qu'un revenu minimum vont être au cœur des débats.

Un sujet va cependant porter les modalités de financement de ces mesures qui seront nécessairement conséquentes et entraineront des choix de société majeurs.



Conclusion

Les Etats membres de l'Union européenne entament à présent, en ordre dispersé, le déconfinement partiel ou total des populations. Déjà, de nombreuses voix s'élèvent parmi la communauté scientifique pour alerter sur les dangers d'une sortie de confinement mal préparée, sans recours à un dépistage massif des populations ou sans une distribution à grande échelle de masques de protection. Rappelons qu'en l'absence de tout vaccin disponible, le risque de nouvelles vagues épidémiques liées au COVID-19 demeure entier pour l'OMS. Les citoyens européens se retrouvent donc désormais contraints de vivre, pour de longs mois encore, dans le très strict respect des désormais fameux « gestes barrière » et d'un ensemble de mesures restreignant les libertés publiques.

L'ampleur de la récession économique aura vu les Etats membres de l'Union européenne injecter massivement des liquidités dans les économies, contournant, avec l'aval de la Commission, les règles budgétaires inscrites dans les traités. En dépit de nombreuses divisions sur la nature de la relance économique, les Etats membres de la zone Euro auront débloqué en urgence 540 milliards d'euros à destination des pays les plus touchés. Le débat demeure toutefois ouvert sur la mutualisation des dettes ou l'assouplissement de certaines mesures budgétaires. Traversée par de fortes tensions, l'Europe est-elle prête à s'engager vers plus de solidarité et une politique de cohésion renforcée ?

La crise sanitaire aura mis en avant les « premiers de corvée », exerçant des métiers mal rémunérés, insuffisamment reconnus - où les femmes sont en outre sur représentées - : personnels hospitaliers, travailleurs du médico-social, travailleurs des plateformes, salariés des grandes surfaces. Applaudis chaque soir à nos fenêtres, comment seront considérés ces travailleurs qui auront été le plus exposés au virus dans « le monde d'après » ?

Enfin, cette crise sanitaire aura mis en évidence la nécessité d'accélérer la transition écologique et sociale de nos sociétés. Le socle européen des droits sociaux, entré en vigueur depuis 2017, constitue une opportunité pour les familles de l'Economie Sociale et Solidaire de souligner leur rôle d'amortisseur et d'inclusion sociale auprès des décideurs européens. A cette fin, l'IPSE est, avec ESS France, à l'origine d'une large coalition fédérant les acteurs privés non-lucratifs œuvrant en matière de protection sociale solidaire pour porter la voix du tiers-secteur auprès des institutions européennes. Le contexte semble de plus en plus favorable, comme en témoignent les recommandations formulées le 24 avril par le Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, dans une lettre destinée aux 27 ministres du travail de l'Union européenne, afin de s'appuyer sur l'économie sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté dans le contexte de crise sociale.

Sur ces enjeux nombreux, l'IPSE, avec le concours actif de ses adhérents et de son réseau européen, alimentera le débat dans les prochains mois sur ce « monde d'après » et la nécessité, aujourd'hui cruciale, de renforcer et de faire émerger de nouvelles solidarités en Europe.